

PROGRAMME D'ACCREDITATION DES ORGANISMES D'INSPECTION (PAOI)

Portée d'accréditation

This scope of accreditation is also available in English and is published separately.

Entité juridique accréditée : DMS Medical Gas Systems Inc.

Nom de la personne-ressource : Michael Stewart
Partenaire et directeur général

ÉTABLISSEMENT A

Adresse : 18 chemin Elroy
Breslau, Ontario
N0B 1M0

Téléphone : 416 271-5107

Courriel : mstewart.dms@gmail.com

Pour veiller au respect de la *Loi sur les langues officielles*, le Conseil canadien des normes (CCN) a traduit de l'anglais au français du contenu exclusif lorsque celui-ci n'était pas offert en français. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise du document prévaut.

N° de dossier du CCN	06029
Normes d'accréditation	ISO/IEC 17020:2012 – Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection
Exigences d'accréditation supplémentaires	Exigences et lignes directrices du CCN – Programme d'accréditation des organismes d'inspection, 2022-05-27 (v6)
Sous-programmes d'accréditation	Réseaux de canalisations des gaz médicaux
Accréditation initiale	2018-07-15
Accréditation la plus récente	2025-08-06
Accréditation valide jusqu'au	2026-07-15

Établissements fixes permanents supplémentaires

Voir l'adresse de l'entité juridique susmentionnée. Aucun autre établissement n'est compris dans l'accréditation.

Types d'exigences selon l'organisme d'inspection

La norme ISO/IEC 17020 – Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection, à l'annexe A Exigences d'indépendance concernant les organismes d'inspection, type A, correspond le plus au type d'opérations exploitées par cet organisme. L'organisme d'inspection doit être indépendant des parties engagées. L'organisme d'inspection et son personnel ne doivent s'engager dans aucune activité incompatible avec leur indépendance de jugement et leur intégrité en ce qui concerne leurs activités d'inspection. En particulier, ils ne doivent jouer aucun rôle dans la conception, la fabrication, la fourniture, l'installation, l'acquisition, la possession, l'utilisation ou la maintenance des objets inspectés. Un organisme d'inspection ne doit pas faire partie d'une entité juridique agissant dans les domaines de la conception, de la production, de la fourniture, de l'installation, de l'acquisition, de la possession, de l'utilisation ou de la maintenance des objets qu'il inspecte. Un organisme d'inspection ne doit pas être lié à une entité juridique séparée agissant dans les domaines de la conception, de la production, de la fourniture, de l'installation, de l'acquisition, de la possession, de l'utilisation ou de la maintenance des objets inspectés par : 1) un même propriétaire, sauf lorsque les propriétaires n'ont pas la capacité d'influer sur les résultats d'une inspection; 2) des personnes nommées par un propriétaire commun aux conseils d'administration ou leur équivalent dans les organisations, hormis lorsqu'ils exercent des fonctions qui n'ont aucune influence sur les résultats d'une inspection; 3) relever directement du même niveau supérieur de management, sauf lorsque cela ne peut pas influencer sur le résultat d'une inspection; 4) des dispositions contractuelles ou d'autres moyens qui peuvent influencer les résultats d'une inspection.

Portée d'accréditation

I Réseaux de canalisations des gaz médicaux

Programme de base	Réseaux de canalisations des gaz médicaux
Établissements	A
Portée d'accréditation	Inspections sur le terrain et délivrance de certificats/rapports sur les réseaux de canalisations des gaz médicaux conformément à la norme suivante : • Z7396.1-17 Réseaux de distribution de gaz médicaux – Partie 1 : Canalisations pour les gaz médicaux, l'aspiration médicale, les gaz de soutien médical et les systèmes d'évacuation des gaz d'anesthésie • CSA Z7396.1-22 Réseaux de distribution de gaz médicaux – Partie 1 : Canalisations pour les gaz médicaux, l'aspiration

	médicale, les gaz de soutien médical et les systèmes d'évacuation des gaz d'anesthésie
--	--

Le présent document fait partie du certificat d'accréditation remis par le Conseil canadien des normes (CCN) à DMS Medical Gas Systems Inc. La version originale est affichée dans le répertoire des organismes d'inspection accrédités par le CCN sur le site Web du CCN au www.ccn-scc.ca.

Elias Rafoul
Vice-président, Services d'accréditation
Date de publication : 2025-08-07